

II.

Nous avons dit qu'à côté des intérêts supérieurs de l'Italie, il y a aussi des intérêts européens dans l'Adriatique. Et ces derniers, quand on les examine bien, apparaissent si étroitement liés aux premiers que l'Europe (nous parlons de l'Europe en lutte contre l'Allemagne) ne peut sauvegarder les siens qu'en sauvegardant ceux de l'Italie. Il en résulte, dans le cas particulier qui nous occupe, que Fiume doit appartenir à l'Italie afin de ne pas appartenir indirectement à l'Autriche-Hongrie ou à l'Allemagne. S'il est vrai qu'il faut défendre l'Adriatique contre la *Mitteleuropa* teutonne, il est logique que cette défense soit confiée à l'Italie. Une petite Croatie n'aurait pas la force voulue pour l'assurer, et une grande Serbie l'assurerait moins bien que l'Italie, parce que moins grande et moins forte que celle-ci qui est la Puissance adriatique par excellence.

Mais — nous demandera-t-on — comment proscrire entièrement l'Autriche-Hongrie de l'Adriatique? Comment lui interdire tout contact avec la mer, l'élément si nécessaire à la vie des États?

Lorin, dans son ouvrage cité plus haut, et beaucoup d'autres auteurs envisagent sans préoccupation la possibilité pour la Croatie, avec un port à Fiume, de continuer à faire partie d'une Autriche « très différente de celle qu'a constituée l'Acte de 1867 au profit des seuls Allemands et Hongrois ». D'autres encore, considérant l'attitude présente des Magyars, comme l'effet d'une aberration momentanée ou d'une contrainte imposée par des gouvernants sans scrupule, inféodés à l'Autriche, pensent qu'une fois leurs yeux dessillés, ces Magyars redeviendront — au souvenir lumineux de leur révolution